



## Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la  
**Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska**

**MRC de Kamouraska**

### **Le 3 décembre 2024**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 décembre 2024, de 19 h 30 à 20h30 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André-de-Kamouraska.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Mmes Josianne Sirois, Ghislaine Chamberland et Hélène Méthot, MM Alain Parent, Benoit St-Jean, sous la présidence de M. Guy Lapointe, maire-suppléant.

Est absent : M. Gervais Darisse, maire

Est aussi présente : Mme Nathalie Blais, greffière-trésorière.

Le quorum est atteint.

*La personne qui préside la séance, soit M. Guy Lapointe, maire-suppléant, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.*

*En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. Guy Lapointe, maire-suppléant ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.*

#### **1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance**

Le maire suppléant, M. Guy Lapointe, souhaite la bienvenue à tous, Mme Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **2024.12.2.226 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Nathalie Blais fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### **2024.12.3.227 Dépôt, ratification et adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil du 5 novembre 2024**

Le maire-suppléant fait un résumé du procès-verbal du 5 novembre 2024. Après que les conseillers municipaux eurent déclaré en avoir pris connaissance, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2024.

#### **2024.12.4.228 Adoption des comptes**

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes déposée, pour un montant total de 69 432,17\$.

#### **2024.12.5.229 Avis de motion numéro 303 pour le remplacement et l'annulation du règlement numéro 212 sur les dispositions de régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska**



## Province de Québec

### Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

#### MRC de Kamouraska

Un avis est donné par Mme Josianne Sirois qu'à une séance subséquente un règlement numéro 212-1 portant sur les dispositions de régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska, sera adopté.

2024.12.6.230 ***Avis de motion numéro 304 pour le remplacement et l'annulation des règlements numéro 198-1 et 198-1-1 sur le programme de mise aux normes des installations septiques des résidences isolées***

Un avis est donné par M. Alain Parent qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 198-2 portant sur le programme de mise aux normes des installations septiques des résidences isolées, sera adopté.

2024.12.7.231 ***Aide financière en vertu du programme de mise aux normes des installations septiques/Règlement 198-1 pour le 260 route 132 Est à Saint-André-de-Kamouraska***

ATTENDU le dépôt d'une demande pour les travaux de mise aux normes des installations septiques au 260 route 132 ouest ;

ATTENDU QUE tous les documents exigés au règlement 198-1, en vigueur, seront déposés au bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal autorise un montant de 2 500 \$ aux propriétaires du 260 route 132 Ouest avec les exigences habituelles, soit que la demande réponde à toutes les conditions requises par le règlement 198-1 du programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité et autorise le paiement à la suite de la réception des documents au bureau municipal.

2024.12.8.232 ***Sécurité incendie / Adoption du budget 2025 pour SSI KAMEST***

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, mandatée par délégation de compétence en protection incendie pour le secteur Saint-André-de-Kamouraska, dépose un budget d'ensemble pour KamEst s'élevant à 290 000\$ pour 2025 en hausse de 13 200 \$ (4,77%) sur celui de 2024 (276 800 \$);

ATTENDU QUE la quote-part de Saint-André-de-Kamouraska qui est de 64 277,74\$ (2024 : 55 902\$) s'établit en retenant une contribution de 50 % sur la population de 662 (2024 :668) et 50 % sur la RFU de 115 258 290 (2024 :79 504 711);

ATTENDU QUE le nouveau budget inclut dorénavant l'immatriculation et les coûts de fonctionnement des véhicules de Saint-André-de-Kamouraska cédés à Saint-Alexandre-de-Kamouraska en 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska :

- Informe la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska de son accord au budget 2025 de SSI KAMEST dont la quote-part pour Saint-André-de-Kamouraska s'élève à 64 248\$ ;



## Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la  
**Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska**

**MRC de Kamouraska**

2024.12.9.233

### **Ajustement de la rémunération 2025 des élus**

Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal ajuste la rémunération des élus pour 2025 selon le règlement # 236 en additionnant le pourcentage de 4% accordé aux employés tel que stipulé dans l'article 8.

2024.12.10.234

### **Désignation des substituts à la MRC de Kamouraska pour 2025**

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** Mmes les conseillères, Ghislaine Chamberland, Josianne Sirois et Hélène Méthot et MM les conseillers Benoit St-Jean, Guy Lapointe et Alain Parent soient nommés maires suppléants pour l'année 2025;

**QUE** le maire suppléant de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska soit et est désigné, par l'adoption de la présente, substitut de M. Gervais Darisse, maire de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska à la MRC de Kamouraska.

2024.12.11.235

### **Offre de service de première ligne par BTLP, avocat Inc. pour 2025**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite renouveler une entente avec une firme d'avocats située dans la région ;

**ATTENDU** l'offre de service de la firme d'avocats BTLP Avocats Inc:

- un service de première ligne en droit municipal pour un montant annuel de 350\$ et
- un service de droit du travail et droit municipal pour 500\$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite poursuivre l'entente pour 2025 en droit municipal seulement avec la Firme BTLP Avocats Inc. ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de la firme d'avocats BTLP Inc., Me Francis Paradis, avocat, représentera la firme, pour un service de première ligne en droit municipal au montant de 350 \$ plus taxes pour l'année 2025.

2024.12.12.236

### **Dépôt de la liste des taxes impayées au 30 novembre 2024**

**ATTENDU QUE** des avis de rappel de non-paiement des taxes municipales transmis aux propriétaires n'ont pas eu de réponse ;

**ATTENDU QUE** le Code municipal prévoit la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes en vertu des articles 1022 et suivants ;

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'expédier un dernier avis aux contribuables inscrits sur la liste déposée au conseil pour un montant de 25 303 \$ incluant les intérêts. Suite à ce dernier avis, le conseil municipal pourra autoriser l'expédition du dossier avec le nom du contribuable en défaut de paiement, à la MRC de Kamouraska pour la vente pour taxes.



## Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la  
**Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska**

**MRC de Kamouraska**

2024.12.13.237

### ***Subvention au comité du parc de la Madone 2024***

**ATTENDU** la demande du Comité du parc de la Madone pour l'entretien du parc;  
**ATTENDU** l'Entente signée entre les parties pour la gestion du Parc de la Madone;  
**ATTENDU** le dépôt des résultats financiers du Comité du Parc de la Madone au 31 octobre 2024;  
**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Benoît St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil autorise le versement d'un montant de 500 \$ pour l'année 2024 et un montant additionnel de (1631 \$ - 500 \$ = 1131 \$) sera budgété pour 2025 et pourra être versé en janvier pour aider à payer la réparation du gazebo faite par des bénévoles puisque le parc est utilisé par tous.

Le conseil municipal adresse ses remerciements à tous les bénévoles qui ont consacré du temps pour améliorer les infrastructures de ce parc.

*M. Guy Lapointe, maire suppléant se retire de toutes discussions concernant cette résolution*

2024.12.14.238

### ***Acceptation de l'offre de services professionnels Nordikeau***

**ATTENDU QUE** Nordikeau offre à la municipalité d'opérer les installations municipales de traitement de l'eau potable et des eaux usées en l'absence de M. Guy Vaillancourt, directeur des travaux publics et opérateur des eaux ;

**ATTENDU** la soumission déposée le 3 décembre 2024 qui mentionne que ;

Un service de garde 24 heures sur 24 dans le cadre de l'opération des installations de traitements de l'eau potable et des eaux usées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et l'intervention en sus

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal accepte l'entente, pour un service de garde, et de remplacements selon les besoins, pour l'année 2025 de Nordikeau pour un montant forfaitaire :

- Garde de fin de semaine, y compris les jours fériés (lundi et/ou vendredi) : 95\$
- Semaine de garde complète 7/7 jour : 145\$

Pour toute intervention ou si des travaux supplémentaires étaient nécessaires, les taux horaires suivants s'appliqueront :

Chargé de projet : 118,00 \$/h, technicien : 80,00 \$/h, déplacement : 0,80 \$/km  
Dépenses, si applicable : coûtant + 15 %. Tous les montants sont avant taxes.

2024.12.15.239

### ***Maire suppléant à compter de janvier 2025***

Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De nommer Mme la conseillère Hélène Méthot, mairesse suppléante à compter de janvier 2025 pour une période de 6 mois.



## Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la  
**Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska**

**MRC de Kamouraska**

2024.12.16.240

### ***Projet mon eau, mon puits, ma santé/ Bilan***

**ATTENDU** la résolution 2024.08.10.159 adoptée par le conseil municipal acceptant de participer financièrement au projet « *Mon eau mon puits, ma santé* »;

**ATTENDU** la résolution 2024.11.20.218 adoptée en novembre dernier mentionnant un montant de 4 197,01\$ ;

**ATTENDU QU'**en novembre d'autres analyses ont été comptabilisées, des corrections ont été apportées, donc les données doivent se lire comme suit :

- les factures sont de : 7 650,32\$

- la contribution citoyenne est de : 3 765\$ :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska autorise un montant total à prélever dans le Fonds des élus et éolien soit un montant de 3 885,32\$

2024.12.17.241

### ***Correction de l'avis de motion numéro 302 pour l'adoption du règlement numéro 219-3 concernant l'annulation et le remplacement des règlements 219-1 et 219-2 sur la gestion contractuelle (obligation gouvernementale d'intégration de nouvelles clauses)***

Un avis est donné par Mme Ghislaine Chamberland qu'à une séance subséquente un règlement numéro 219-3 annulant et remplaçant les règlements 219-1 et 219-2 sur la gestion contractuelle avec l'intégration de nouvelles clauses sera adoptée.

2024.12.18.242

### ***Remplacement d'un ordinateur au bureau pour janvier 2025***

**ATTENDU QUE** l'ordinateur principale qui est le serveur est désuet au bureau municipal ;

**ATTENDU QU'**une soumission a été demandée à 6tem TI inc. ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Benoît St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil accepte la soumission déposée par 6temTI inc. au montant de 1 681,04\$ plus taxes cette soumission comprend : un ordinateur et un moniteur 27 pouces avec câble audio. La soumission de 6temTI inc. prévoit l'installation en décembre 2024 et la facturation en janvier 2025 sur le prochain budget.

2024.12.19.243

### ***Provision de 3 5 00\$ au budget 2024 pour les prochaines élections 2025 pour mettre au fonds réservé pour un total de 4 400\$***

**ATTENDU QU'**un montant de 3 5 00\$ a été budgété en 2024, pour les prochaines élections 2025 pour ajouter au Fonds réservé (59 15500) pour un total de 4 400\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le montant soit transféré dans le compte réservé « élections 2025 » pour une provision.



## Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la  
**Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska**

**MRC de Kamouraska**

2024.12.20.244

### **Autres factures à payer**

**ATTENDU QUE** des factures sont arrivées tardivement et que le conseil estime qu'il faut les payer :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter ces factures à payer pour le mois de novembre 2024. :

- Agrizone Saint-Alexandre : 32.74
- BTLP avocats inc. : 472,07\$
- Chambre de commerce Kamouraska -L'islet : 200\$
- Jean Morneau : 97,73\$
- Nordikeau : 816.32\$
- Garage N. Thiboutot inc. : 20,55\$
- Purolator : 17,26\$ pour un total de : 1 656,67\$

**21 Questions diverses:** Mme Hélène Méthot fait un retour sur la rencontre concernant la politique familiale et la rencontre pour les nouveaux arrivants qui ont été très satisfaisantes

### **22. Correspondance:**

- I. Sollicitation du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière (remis à la prochaine séance)
- II. Copie de résolution de la ville de Saint-Pascal /demande de report de la mise en vigueur du cadre normatif pour atténuer les nuisances et les bruits du transport ferroviaire
- III. MAMH /PGA-eau /processus d'engagement valide jusqu'au 31-12-2026/ augmentera l'aide accordée du programme Primeau et TECQ
- IV. Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska informe de la somme versée pour la compensation 2024 de recyc-Québec de 2023
- V. un montant de 57 553,20\$ pour un cout de tonnage de 7 918,21 \$, et les coûts de transport de 44 436\$ pour un total de 52 354,21 soit 40,37% de la somme total reçue pour Sainte-Hélène, Saint-Joseph et Saint-André de 142 2570,17\$

### **23. Période de questions**

La période de questions et /ou de commentaires se reportait sur la préoccupation de la coupe des rosiers sur les aboiteaux et les débris restants.

### ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la greffière-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.



## Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la  
**Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska**

**MRC de Kamouraska**

2024.12.24.245

### ***Levée de l'assemblée***

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois que la séance soit levée à 20h30.

---

M. Guy Lapointe, maire suppléant

---

Nathalie Blais, greffière-trésorière

### **Note :**

*« Je, Guy Lapointe, maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Maire suppléant